

## PRESENTATION

Association loi de 1901 créé en 2003. Membre de Initiative France et de Initiative Auvergne Rhône-Alpes.

Elle fonctionne grâce à des partenariats publics (collectivités locales) et privés (entreprises et banques) et la collaboration des assemblées consulaires et des réseaux d'experts. Elle est membre depuis septembre 2011 du réseau « Je crée dans ma région ».

2 territoires d'intervention :

- **Le Sud Grésivaudan** : Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
- **Le Royans-Vercors** qui regroupe deux communautés de communes : CC du Massif du Vercors (38), CC Royans Vercors (26).

L'Association Initiative Sud Grésivaudan Royans Vercors fédère les six catégories de membres suivantes :

- les collectivités publiques
- les organismes financiers
- les entreprises
- les opérateurs (syndicats, organisations socio-professionnelles, groupements interprofessionnels, chambres consulaires, associations d'entreprises ou de chefs d'entreprises...)
- les personnes qualifiées
- les créateurs.

L'association est administrée par un Conseil réunissant 35 membres élus par l'Assemblée Générale, et un organe opérationnel, le Bureau (9 membres), présidé depuis 2016 par Monsieur Patrick GOMET.

L'équipe permanente d'Initiative Sud Grésivaudan Royans Vercors s'est renforcée en 2012 et

compte deux salariées : une coordinatrice et une assistante administrative.

## **ACCUEIL DES CRÉATEURS ET PRETS D'HONNEUR**

### **L'accueil des porteurs de projets**

En amont, l'accueil des porteurs de projets est confié aux chargés de missions de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté et de l'Espace Entreprise Royans Vercors (CCMV et CCRV) (portes d'entrées) qui **aident à monter le projet** ou orientent vers les organismes compétents.

### **Le comité d'agrément**

Il examine et décide de l'attribution ou non du prêt d'honneur sur la base du dossier que les professionnels des portes d'entrées et de la plateforme aident à constituer.

Deux Comités d'Agrément sont en place : Sud Grésivaudan et Royans Vercors.

Le porteur de projet présente son projet devant ce **comité d'experts** (chefs d'entreprises, banquiers, experts-comptables, conseillers techniques...) qui **décide l'octroi du prêt d'honneur**.

Cette diversité de compétences est particulièrement riche et profitable, car elle permet de bénéficier d'un regard complet sur chacun des projets examinés et de prendre des décisions d'attribution ou de rejet fondées sur une argumentation pertinente.

- Le montant du prêt d'honneur dépend du projet et des besoins en fonds propres,
- Ces prêts sont systématiquement adossés à un prêt bancaire,
- Le prêt d'honneur n'a pas vocation à remplacer le prêt bancaire, il en facilite au contraire l'obtention.

Initiative Sud Grésivaudan Royans Vercors assure de plus l'accompagnement sur des dispositifs financiers complémentaires, notamment les garanties France Active.

### **Activités soutenues**

Tout type d'entreprises de droit privé à caractère économique, quel que soit son secteur d'activité sous réserve que le projet respecte les critères d'éligibilité et d'exclusion.

Le montant du prêt accordé est compris entre 1500 € et 15 000 € en création et jusqu'à 20 000 € en cas de reprise d'entreprise ou de projet innovant.

Sont exclus :

- ◆ les associations, les Société Civiles Immobilières, les Groupement d'intérêt Economique.
- ◆ les projets agricoles bénéficiant des aides traditionnelles
- ◆ les professions libérales dont la couverture est correctement assurée sur le territoire.
- ◆ les activités ne permettant pas l'emploi à temps plein du créateur sur l'année ou la saison en cas d'activité saisonnière et ceci à titre principal.
- ◆ les entreprises dont l'activité est l'exploitation d'un fond de commerce sans qu'elles en soient propriétaires.
- ◆ le cumul d'une activité salariée et d'une activité non salariée est exclu si l'activité non salariée ne permet pas la viabilité du projet.

### **La gestion des prêts**

La gestion des prêts, depuis l'établissement des contrats jusqu'au suivi des remboursements, est assurée par Initiative Sud Grésivaudan Royans Vercors.

Depuis le milieu de l'année 2004, les mensualités de remboursement sont assurées par un prélèvement automatique sur le compte du bénéficiaire.

Dans le cadre de la réorganisation de Initiative Sud Grésivaudan Royans Vercors en 2010, la gestion globale de la plateforme est en partie assurée sur le logiciel Initiative Performance 2.0 (IP 2.0). L'utilisation de cet outil, s'inscrit dans le système qualité des Plates Formes d'Initiative Locale adhérentes à Initiative France.

### **Le suivi des créateurs**

Le suivi est réalisé au travers d'un extranet (IP 2.0) permettant une remontée d'informations mensuelle par les créateurs auprès des permanents de la plateforme. Cet extranet permet au créateur de bénéficier d'un outil de gestion lui présentant des graphiques relatifs à l'évolution de son activité.

### **Le parrainage**

Le parrainage permet de bénéficier du savoir-faire et du professionnalisme d'un chef d'entreprise ou d'un cadre, pendant les premières années de développement de l'entreprise. Ce parrain épaulé, aide face aux difficultés rencontrées, apporte ses conseils éclairés, soutient sur le plan psychologique, ouvre son carnet d'adresses.